

EXILS

Thibault Bechini – Quand on parcourt le Val d’Arno, entre Pise et Florence, en train, et grâce à l’une des plus anciennes lignes de chemin de fer d’Italie, la Leopolda, on voit défiler les noms des communes qui bordent le fleuve Arno. Ces gares servent à présent aux migrations pendulaires des habitants qui vont travailler à Florence ou à Pise. On a un peu oublié qu’elles ont permis, à la toute fin du 19^e siècle et dans les premières années du 20^e, à des hommes, à des femmes, à des familles entières, parfois, de prendre le large et d’abandonner leurs maisons, leurs villages et l’Italie, provisoirement ou pour toujours. Néanmoins ce sont environs mille personnes qui dans les années 1900 quittent chaque année cette partie de la Toscane centrale. Mille personnes, cela correspond à 2 % de la population locale à l’orée du 20^e siècle. Rien de bien impressionnant en apparence. Pourtant, comment imaginer que ces départs n’ont eu aucun effet pour ceux qui sont restés sur place, qui ont vécu dans l’attente des nouvelles de leurs enfants, de leurs frères, de leurs sœurs.

Comment imaginer surtout que ces départs n’ont laissé aucune trace dans la vie matérielle des habitants de ces gros bourgs ruraux, désormais reliés à la région marseillaise, à la capitale argentine, Buenos Aires, et dans une moindre mesure aux États-Unis. De fait, dans les familles de ces émigrants, en l’espace de quelques années, les conditions d’existence sont transformées par la présence à l’étranger d’un parent ou d’une parente. Il y a bien sûr les envois d’argent que les migrants font à leurs familles restées au pays. Mais il faut imaginer ce que ces transferts ont de neuf, dans les années 1900. Derrière les horizons démultipliés des familles, il y a tout un univers de papiers. Les lettres que l’on reçoit du bout du monde grâce aux progrès considérables de la navigation à vapeur, mais également les mandats postaux qui peuvent changer le cours ordinaire des jours. Il faut se représenter ce qu’a pu avoir de révolutionnaire un accord passé entre la France et l’Italie en 1904, et qui a permis aux familles des émigrants italiens installés en France de recevoir en Italie, dans leur village, des sommes d’argent déposées sur des livrets de caisses d’épargne ouverts en France, et cela en se rendant simplement à leur bureau de poste et grâce à un échange de télégrammes entre l’administration des postes italiennes et les caisses d’épargne françaises. Les lettres, les mandats postaux, les livrets de caisses d’épargne, autant de déclinaisons de cet univers de papiers qui relie un fragment d’Italie, comme le Val d’Arno, au reste du monde, et qui a un effet direct sur les conditions d’existence d’hommes et de femmes qui ne franchissent aucune frontière.

Que faire de la maison familiale possédée en indivis et de ce lopin de terre grevé d’hypothèques, comment régler une succession alors qu’un membre de la famille est au loin ? C’est là qu’entrent en scène les procurations. Dans les consulats d’Italie à l’étranger, les ressortissants du royaume d’Italie affluent pour rédiger

des procurations, qui seront envoyées à leurs parents restés dans la Péninsule. Ces procurations sont légalisées par le ministère des Affaires étrangères à Rome, qui devient le cœur battant de la mondialisation des affaires familiales italiennes. Et c'est ainsi que dans le Val d'Arno, dans le hameau de Staffoli, sur la commune de Santa Croce, une femme, une simple tailleuse, Giuseppa Tognetti, rachète les biens de son beau-frère qui s'est installé à Buenos Aires, fait construire une maison neuve, qu'elle revend quelques années plus tard à un de ses voisins de Staffoli, qui lui aussi est allé tenter la chance en Argentine, et qui place ses économies dans son village natal. Ce n'est pas le Pérou, mais pour Giuseppa, ce lien nouveau entre Staffoli et le Rio de la Plata devient par procuration interposée la promesse d'une existence si ce n'est meilleure, du moins différente.

03 min 31 s